



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FA 10/11

23 mars 2011

Original : anglais

F

Comité de finances et de l'administration  
1<sup>e</sup> réunion  
29 mars 2011  
Londres, Royaume-Uni

**Politique de parrainage des projets**

DISTRIBUTION RESTREINTE

### **Contexte**

Le présent document contient une proposition de politique de parrainage des projets par l'Organisation, pour les pays ayant des arriérés de contributions.

### **Mesure à prendre**

Le Comité est invité à examiner ce document et à formuler des recommandations pour action future par le Conseil international du Café.

## **POLITIQUE DE PARRAINAGE DES PROJETS**

### **Situation actuelle**

1. A sa réunion de septembre 2010, le Conseil international du Café a examiné la question des arriérés et ses implications sur les projets. Comme les Membres le savent, la majorité des projets sont financés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), sous le parrainage de l'Organisation. Le Conseil a conclu que :

"Au cours des débats sur ce point, on a souligné la nécessité pour les Membres de régler leurs arriérés. Un examen plus approfondi est nécessaire avant de déterminer si les pays ayant des arriérés doivent être exclus de la participation aux projets futurs. Il s'agit d'une mesure radicale qui doit être soigneusement évaluée."

2. La politique du FCPB en matière de financement et d'arriérés est la suivante :

"Le Conseil d'administration du FCPB a examiné la situation concernant les pays ayant des arriérés de souscription au capital, et a décidé que, après décembre 2007 ... ces pays Membres perdront le droit de participer à de nouveaux projets financés par le FCPB. Toutefois, ces pays Membres auront la possibilité d'exposer leur cas au Comité exécutif et leur incapacité à s'acquitter de cette obligation financière à l'égard du Fonds commun pour les produits de base" (décision GC/XVIII/2).

3. L'annexe ci-jointe énumère les pays qui ont bénéficié du financement de projets et rapproche ce fait à la situation des arriérés au 22 mars 2011.

### **Proposition**

4. Le Comité des finances et de l'administration est invité à examiner la formulation d'une politique de financement des projets pour les pays ayant des arriérés, et à faire une recommandation au Conseil. Une proposition de texte est reproduite ci-après :

"Le Conseil international du Café a examiné la situation des Membres ayant des arriérés de plus d'un an et a décidé que, après septembre 2011, ces Membres ne pourront bénéficier du parrainage par l'Organisation de nouveaux projets. Ces Membres auront, cependant, la possibilité de présenter leur cas au Conseil International du Café et leur incapacité à s'acquitter de leurs obligations financières."

## PROJETS ET ARRIÉRÉS

<b>Pays</b>	<b>Coût des projets<sup>1</sup> en milliers de dollars</b>	<b>Nombre de projets</b>	<b>Arriérés de contributions<sup>2</sup> en milliers de dollars</b>
Angola	4 997	2	11
Congo, Rép. Dém. du	1 151	2	127
Gabon	921	1	43
Malawi	1 196	2	33
Nicaragua	2 204	4	51
Papouasie-Nouvelle- Guinée	226	1	31
Zambie	401	1	79

Note :

1) Ce chiffre représente le coût total des projets pertinents pour les États membres, réparti entre le nombre de pays participant à chaque projet.

2) Ce chiffre représente les arriérés de plus d'un an dus par les Membres, convertis en dollars au taux de change actuel (£1 = US\$1,62).